



La CFDT vous souhaite de bonnes vacances (de postes)

La **liste des mouvements de personnels** dans le secteur Archives, cela vous dit quelque chose ? Pas forcément, vu que son dernier envoi par le SIAF remonte au mois d'août 2024.

Rencontré par notre organisation syndicale en mai dernier, Bruno Ricard nous disait souhaiter un rythme de 2 envois par an de cet état récapitulatif ; mais là, on se rapproche plutôt dangereusement d'un seul envoi (contre 2 ou 3 par an, au rythme des CAP par corps, souvenez-vous). Depuis la fin des CAP, les directions "métiers" sont censées avoir pris le relais du SRH du ministère pour la diffusion des mouvements de personnels ; il reste des progrès à faire... Cette information revêt pourtant une grande importance, notamment pour les personnels de la filière Documentation, dont les mobilités dans le réseau AD sont fortement compliquées par les non-renouvellements de postes.

Nous demandons que cette liste de mouvements de personnels soit largement diffusée et relayée, et non, comme c'est le cas habituellement, sur la seule liste resp-archives-Etat : comme chacun sait, en matière de partage de l'information, le ruissellement fonctionne rarement.

À propos de postes vacants : nous avons interrogé B. Ricard sur l'état des besoins que ferait remonter le SIAF en vue du **concours CHED** tant attendu, et enfin prévu pour 2026. Le chef du SIAF nous a répondu que pour l'ensemble du secteur Archives (SIAF, SCN, AD), cet état s'élevait à 6 postes (vous avez bien lu : six postes). Cet état des besoins n'a été calculé que sur la base des départs en retraite : entre autres raisons, le chef du SIAF a mis en avant qu'il était impossible d'affecter un CHED stagiaire en tant que personnel mis à disposition ; et qu'une inscription au concours bloquait un poste pendant un an. Quand on connaît l'état réel des besoins, que ce soit par ex. dans le réseau AD, aux AN-Pierrefitte ou encore aux ANMT, service qui tourne depuis des années avec une kyrielle de vacataires/intérimaires/contrats de projet/prestataires et même stagiaires, on se pince quand même pour y croire ; et l'on ne sent guère à la direction du SIAF une farouche volonté de défendre l'emploi titulaire dans nos métiers...

Nous avons également interrogé B. Ricard sur l'impossibilité rencontrée par un certain nombre d'agents mis à disposition (MàD) dans les Archives départementales de se connecter à leur **adresse culture.gouv.fr**, en raison du récent passage à Microsoft 365 et de la nécessité d'une double authentification via l'appli "Authenticator" - merci Microsoft -, chose impossible à nombre d'agents À D sur le smartphone fourni par leur collectivité. Ces collègues se retrouvent ainsi une fois de plus privés d'un lien essentiel avec leur employeur - lien encore plus important en ces temps de réforme de la protection sociale complémentaire.

En conséquence, nous demandons que soit fourni aux agents mis à disposition un terminal de connexion pour cette adresse.

Contacté par notre organisation syndicale, le service du numérique du ministère ne nous a toujours pas répondu. Le SIAF appuiera-t-il cette demande ? Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier.

Nous avons appris postérieurement à cet entretien que dans le cadre de la création d'une nouvelle direction générale au ministère ("DG Dati"), le SIAF pourrait perdre sa **dénomination d'"interministériel"** pour redevenir "DAF" (direction des Archives de France). Comprenez qui pourra ! Les collègues membres des missions archives dans les différents ministères, auprès du Premier ministre et auprès de la Présidence de la République apprécieront certainement... Faut-il rappeler à la ministre la publication, il y a quelques mois à peine, de la "Stratégie interministérielle des archives 2025-2029", animée en particulier par un certain "Service interministériel des Archives de France du ministère de la Culture" ?

Service ou Direction, le vrai sujet reste pour nous le pouvoir réel du SIAF dans sa stratégie interministérielle et ses moyens humains pour accomplir les missions de contrôle-conseil-collecte vis à vis des administrations centrales, services déconcentrés, opérateurs de l'Etat, collectivités territoriales.

CFDT-Culture, section Archives

3 juillet 2025

Une question, une réaction ?

cfdt.archives@culture.gouv.fr

Pour adhérer, c'est [ici](#).